



Fait à Vieux Condé, le 28 mars 2022

Emetteurs :
Directions Générales des Services Ville/CCAS
Service Prévention

Destinataires :
Ensemble du personnel
Ensemble des Elu(e)s

NOTE DE SERVICE

Mesdames, Messieurs, cher(e)s élu(e)s, cher(e)s agent(e)s municipaux,

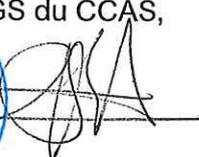
Depuis le lundi 14 mars 2022, le gouvernement a décidé de lever l'obligation du port du masque en intérieur.

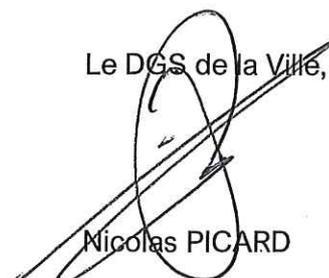
Cependant, il est fortement conseillé de continuer à appliquer les gestes barrières.

Aussi, dans un esprit de bon sens et de respect envers ses collègues, nous vous invitons, en cas de doute sur votre état de santé ou de celui de vos proches, à maintenir le port du masque à des fins de prévention.

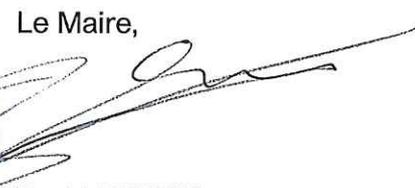
Comptant sur votre compréhension.

Toutes nos salutations distinguées.

 La DGS du CCAS,

Christelle CHEMINEL

Le DGS de la Ville,

Nicolas PICARD



Le Maire,

David BUSTIN

